

Le conservatoire botanique de Chavaniac-Lafayette.



La préservation des espèces.

Une race unique, ovine, bovine, végétale, quelle qu'elle soit, étendue à toutes les régions du monde fait courir le risque d'une épizootie tout aussi mondiale. Une race unique ne possède que ses propres gènes. Pour étendue qu'elle soit, cette race est mal protégée.

D'où le recours massif aux antibiotiques qui est en lui-même la preuve du danger épidémique de toute mondialisation.

A l'inverse la diversification des races, espèces et variétés, s'accompagne d'une égale multiplication des réponses génétiques aux maladies. Une race atteinte fait courir d'autant moins de risques au reste de la planète qu'elle n'est étendue qu'à un territoire limité.

La maladie qui décime les ormes (arbres) se limite au territoire de ces arbres. Etendez ces arbres à l'ensemble de la planète et la maladie se mondialise. Variez les espèces et la maladie s'arrête au territoire de l'une d'elles.

Outre la valeur patrimoniale de la Brebis Noire du Velay pour sa terre d'origine, elle entre dans l'effort de diversification des gènes des races ovines.

Aussi rappelons-nous le plus souvent possible la nécessité de conserver les gènes des espèces vernaculaires afin que se constitue des banques pour limiter l'impact d'une épizootie mondiale.

Il en est ainsi des races végétales comme des races animales.

Les banques de graines.

Les banques de graines sont des lieux bâtis ou naturels protégés ou sont conservées, souvent congelées, des graines végétales.

L'appellation *banque de semences* s'applique plutôt aux semences animales ou aux graines des plantes cultivées.

Les banques de graines, nationales, universitaires, associatives ou privées, existent dans plusieurs pays. Elles conservent des millions de spécimens d'espèces, de sous-espèces et de variétés cultivées ou sauvages.

Elles peuvent travailler en concertation avec les conservatoires botaniques ou les vergers conservatoires.

Des associations travaillent de façon complémentaire à la promotion et la conservation de graines et semences dites vernaculaires, c'est-à-dire paysannes ou fermières. C'est le cas de l'association de La Neira pour la Brebis Noire du Velay.

La BSM, Banque de Semences du Millénaire (en Anglais Millenium Seed Bank, MSB) est une initiative internationale de 1995 qui visait à sa création la conservation du plus grand nombre possible d'espèces végétales domestiques utiles (?) en danger.

Sur 5 000 m² la BSM regroupe une banque de semences, des laboratoires et des zones consacrées au travail ou à l'information du public. Des échantillons, en double exemplaire, sont conservés au Royaume-Uni dans les jardins botaniques royaux de Kew.

Limites et perversité de banques privées de graines et de semences.

Les limites de la conservation de graines est une question d'échelle.

La conservation de centaines de graines, de plantes ou d'arbres demeure modeste par comparaison avec les milliards d'organismes qui se reproduisent dans la nature.

Sur des *parcelles de références*, des établissements privés commerciaux vendent des souches clonées résistantes à une maladie, à un prédateur, ou dotées de caractéristiques physiques particulières.

Lorsque ces souches seront implantées dans le milieu naturel, à l'inverse de la diversification souhaitable, elles unifient la génétique de l'espèce et diminuent la résilience écologique naturelle des agrosystèmes ou écosystèmes.

Ces ressources génétiques en banques privées servent à l'étude d'espèces cultivées avec la très perverse notion d'amélioration... et la prise de brevets sur l'industrie agroalimentaire ou pharmaceutique par des établissements privés qui mettent le monde agricole en coupe réglée !

Le conservatoire botanique du Massif-Central à Chavaniac-Lafayette.

Conservatoire Botanique National



Son historique.

1994 Réflexion engagée par le Conseil Général de la Haute-Loire.

1996 : Création du Syndicat mixte pour la création et la gestion du Conservatoire botanique du Massif Central

1997 : Arrivée de l'équipe à Chavaniac-Lafayette

1998 : Premier agrément au titre de Conservatoire botanique national.



29 avril 1998 : Présentation de notre demande d'agrément au titre de Conservatoire botanique national devant la Commission des Conservatoires botaniques nationaux au Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (**Présidence Jean BOYER**).

2000 : Création de l'antenne du Limousin

2003 : Renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national

22 octobre 2003 : Présentation de notre demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national devant la Commission des Conservatoires botaniques nationaux au Ministère de l'écologie et du développement durable (**Présidence Madeleine DUBOIS**).

Lancement du site Internet du CBN Massif central

août 2009 : Demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national devant la Commission des Conservatoires botaniques nationaux du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (**Présidence Robert FLAURAUD**).

17 mai 2010 : Renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national.

21 juin 2010 : Création de l'antenne Rhône-Alpes
2012 : **Création de l'antenne Auvergne**

Ci-dessous, l'équipe du CNB de Chavaniac-Lafayette en 2013.



Présentation du Conservatoire botanique national du Massif central.

« Le Conservatoire botanique national du Massif central est agréé, depuis 1998, en tant que Conservatoire botanique national pour un territoire comprenant dix départements du Massif central (Allier, Ardèche, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Puy-de-Dôme et Rhône) répartis sur trois régions administratives (Auvergne, Limousin et Rhône-Alpes).

« En application du décret du 8 juillet 2004 relatif aux Conservatoires botaniques nationaux, le Conservatoire botanique national du Massif central mène, sur son territoire d'agrément, plusieurs missions dont l'objectif final est la conservation de la diversité biologique végétale (espèces et habitats naturels) :

- + la connaissance de l'état et de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels;
- + l'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels;
- + l'assistance technique et scientifique à l'État, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels;
- + l'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.
- + Les localisations du siège du Conservatoire botanique, de son antenne du Limousin et de sa future antenne en Rhône-Alpes lui permettent d'assurer une présence forte sur l'ensemble de son territoire d'agrément, de collaborer de façon fructueuse avec les services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales et de travailler en partenariat étroit avec les différents organismes et structures impliqués dans la connaissance et la préservation du patrimoine naturel du Massif central.

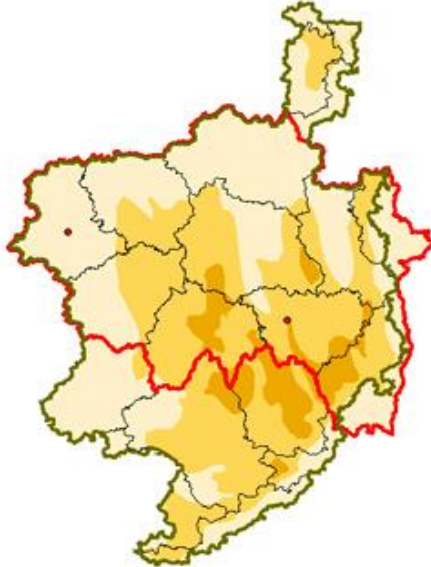
TERRITOIRES D'AGREMENTS.

« Le Conservatoire botanique national du Massif central a été agréé au titre de Conservatoire botanique national, par arrêté du Ministre de l'aménagement du

territoire et de l'environnement en date du 10 juin 1998.

Son agrément a été renouvelé le 17 mai 2010 par le Ministre de l'écologie et du développement durable. Son territoire d'agrément s'étend sur 10 départements du Massif central répartis sur 3 régions administratives :

- ✚ Auvergne : Allier, Cantal, Haute-Loire, Puy-de-Dôme
- ✚ Limousin : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne
- ✚ Rhône-Alpes : Ardèche, Loire, Rhône



COLLABORATIONS.

« Le Conservatoire botanique national du Massif central collabore étroitement avec le Conservatoire botanique national alpin de Gap-Charance, dans l'harmonisation des outils de connaissance de la flore et des habitats naturels nécessaire à la réalisation des synthèses au niveau de la région Rhône-Alpes.

Il participe activement à la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux en recherchant l'harmonisation au niveau national des méthodologies d'inventaire, de cartographie et d'évaluation de la flore sauvage et des habitats naturels.

Il est aujourd'hui clairement identifié par le Commissariat Massif central, comme le Conservatoire botanique de référence pour l'ensemble du Massif central.

A l'automne 2007, il a réalisé une première synthèse des informations floristiques disponibles dans les différents Conservatoires botaniques nationaux travaillant sur le Massif central (tel qu'il est défini par le décret 2005-1333 du 28 octobre 2005) : CBN bassin parisien, CBN Massif central, CBN méditerranéen, CBN Midi-Pyrénées

HERBIERS DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE.

« Les herbiers du Conservatoire botanique contiennent actuellement 38 174 parts concernant en majorité le Massif central. Ils ont été constitués à partir de : l'herbier général du Conservatoire botanique (3 982 parts), contenant les récoltes des botanistes du Conservatoire botanique et de quelques legs;

- ❖ l'herbier d'Ernest Grenier (12 439 parts);
- ❖ l'herbier de Bernard Vigier (6 577 parts);
- ❖ l'herbier de Gérard Maret (4 668 parts);
- ❖ l'herbier du Frère Hildebert (2 407 parts);
- ❖ l'herbier de René Blache (1 919 parts);
- ❖ l'herbier de la Société linnéenne de Roanne (1 423 parts);
- ❖ l'herbier de Géraud Manhes (1 188 parts);
- ❖ l'herbier d'E. Hivert (806 parts);

- ❖ les herbier des écoles de Chaumont (63) (757 parts);
- ❖ l'herbier de E. Plantier (734 parts);
- ❖ l'herbier d'A. Popier (670 parts);
- ❖ l'herbier d'Hervé Lassagne (604 parts).



« Un herbier de référence concernant les Bryophytes, riche d'environ 1 500 parts, est en cours de constitution depuis 2008. Il contient également quelques legs issus de différents herbiers. Tous les herbiers conservés au Conservatoire botanique sont informatisés et les informations contenues dans chacune des parts sont intégrées dans la base de données Chloris®. Le Conservatoire botanique a également analysé et informatisé plusieurs herbiers auxquels nous avons pu avoir accès :

les herbiers conservés au Musée Crozatier du Puy-en-Velay (9 921 parts) et contenant entre autres les herbiers de Jean André Michel Arnaud, auteur de la Flore de la Haute-Loire (1825), de Louis-Marcellin Arnaud, son fils, d'Édouard Mathieu, d'Urbain Chastel, d'Edmond Moullade ... Le dépouillement de ces herbiers a été réalisé par Maryse Tort qui a transmis au Conservatoire botanique les informations récoltées pour informatisation;

les herbiers Lafay, Bazin, Alluau et ceux de la Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (2 500 parts) conservés au Musée de Guéret;

les herbiers Le Gendre (environ 700 parts concernant des taxons patrimoniaux) et l'herbier de Christiane Descubes (environ 150 parts) conservés au Laboratoire de botanique de la Faculté de pharmacie de l'Université de Limoges;

les herbiers de la Société des Sciences, Histoire et Archéologie de la Corrèze [Herbier Hippolyte Gay (390 parts) et Léonard Gribeaud (49 parts)], conservés au Musée Labenche de Brive;

l'herbier Revol (4 622 parts en grande partie sur l'Ardèche) dont l'informatisation des étiquettes, réalisée par la Société botanique de l'Ardèche, a été intégrée dans Chloris®;

une partie des herbiers de la Société linnéenne de Lyon [herbiers L. Boudet, U. Espine, A. Méhu (1836 parts)], dépouillés par les membres de la Société linnéenne de Lyon et intégrés dans Chloris®;

quelques planches des herbiers de Bryophytes (Tourret, du Buysson, Dumas-

Damon) et de certains Spermaphytes (Herbier général, d'Alleizette, Chassagne) des Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand;
quelques planches de l'herbier Lecoq conservé au Muséum d'Histoire Naturelle de Clermont-Ferrand;
Actuellement, les botanistes du Conservatoire botanique travaillent au dépouillement, à la *redétermination* et à l'informatisation des herbiers de la Société botanique d'Ardèche (environ 18 000 parts) actuellement en prêt au Conservatoire botanique.

ACTIVITES ET MISSIONS.

« Conformément au décret du 8 juillet 2004 relatif aux Conservatoires botaniques nationaux, le Conservatoire botanique national du Massif central mène, sur son territoire d'agrément, différentes activités et missions :

La connaissance de l'état, l'évaluation et le suivi de l'évolution de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels;

L'identification et la conservation des éléments rares et menacés de la flore sauvage et des habitats naturels et semi-naturels;

L'assistance technique et scientifique à l'Etat, à ses établissements publics, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, en matière de flore sauvage et d'habitats naturels et semi-naturels;

L'information et l'éducation du public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

« Dix ans après sa création, **le bilan des réalisations** du Conservatoire botanique national du Massif central est **largement positif**. Il a notamment tenu les engagements pris dans les précédents contrats de plan État-Régions :

- + en capitalisant une connaissance sans équivalent dans d'autres réseaux, sur la flore sauvage (vasculaire et *bryophytique*) et les végétations et sur leurs évolutions (près de **3,5 millions** de données floristiques et plus de 500 000 hectares d'habitats naturels cartographiés);
- + en gérant ces données au sein d'un système d'information particulièrement performant (**CHLORIS®**) développé, en 2001, par le Conservatoire botanique grâce au soutien de la DATAR Massif central;
- + en animant un réseau de correspondants constitué de près de **100 botanistes** bénévoles et établissant des collaborations avec les principales sociétés botaniques et les autres réseaux naturalistes;
- + en développant au **niveau interrégional** (Auvergne, Limousin, Rhône-Alpes) des **méthodologies et des outils de travail communs** permettant l'harmonisation des informations et leur analyse rigoureuse;
- + en engageant des **programmes majeurs de connaissance de la flore sauvage** (inventaire de la flore de l'Auvergne, de la Loire et du Rhône) **et des végétations** (caractérisation des habitats naturels des Parcs naturels régionaux du Pilat, des Monts d'Ardèche, de Millevaches en Limousin et du Périgord-Limousin);
- + en apportant un **appui scientifique** et une **capacité d'expertise** aux services de l'État et des collectivités territoriales dans le domaine de la flore et des habitats naturels (mise en place du réseau Natura 2000, réserves naturelles régionales, espaces naturels sensibles des départements, suivi des espèces végétales invasives...);
- + en établissant des **partenariats** constructifs avec les principaux gestionnaires d'espaces naturels (Office national des forêts, Parcs naturels régionaux, Conservatoires régionaux et départementaux d'espaces naturels, Conseils généraux...);
- + en mettant à disposition du public les informations produites et collectées (sites internet des DIREN, documents de vulgarisation...);

- ✚ en assurant le recensement (participation active à l'élaboration du livre rouge de la flore menacée de France et des listes rouges régionales), le suivi et la conservation in et ex situ des espèces végétales les plus menacées de son territoire d'agrément;
- ✚ en contribuant à l'établissement des listes d'espèces végétales protégées;
- ✚ en participant à l'actualisation de l'inventaire des ZNIEFF;
- ✚ en établissant des liens souvent utiles entre les politiques de l'État et celles des collectivités territoriales en matière de connaissance et de préservation du patrimoine floristique et des milieux naturels.
- ✚ **en publiant des ouvrages** de référence sur la flore et les végétations (Atlas de la Flore d'Auvergne, Catalogue des végétations du Parc naturel régional du Pilat, Guide d'identification des zones humides du Limousin, Zones humides de l'Allier : manuel d'identification simplifiée, Carte des végétations du Parc naturel régional du Pilat) :

Publications

« La liste de ce grand nombre d'ouvrages spécialisés destinés au public et aux experts publié par le CNB du Massif Central, à Chavaniac-Lafayette peut être consultée sur le site internet du conservatoire :

www.cbnmc.fr

LE CENTRE DE DOCUMENTATION.

« Le centre de documentation gère, aujourd'hui 15080 références concernant la botanique (flore vasculaire et bryologique), la phytosociologie sous le logiciel documentaire Alexandrie™ renommé Chloris-Doc®. Plus de 9850 documents sont actuellement disponibles et consultables au Centre de Documentation du Conservatoire Botanique.

Le fonds documentaire du Conservatoire est constitué de différents types de documents.

Parmi ceux-ci, nous trouvons :

Ouvrages (anciens et récents) et articles issus de publications internationales, nationales et locales

Flore d'Auvergne de Delarbre édition de 1800, Flore de la Haute-Loire de M. Arnaud 1825...

Totalité des Flores, Catalogues et Atlas concernant le Massif central

Nombreux atlas régionaux et nationaux

Nombreux ouvrages et flores d'identification et de chorologie

Reuves et publications (fonds anciens et récents)

Bulletin de la Société botanique de France (depuis 1854)

Bulletin de la Société Linéenne de Lyon (depuis 1822)

Revue scientifique du Bourbonnais (depuis 1888)

Revue des Sciences naturelles d'Auvergne

Collection complète des Colloques phytosociologiques et Documents phytosociologiques

Cartes et photographies aériennes

Cartes topographiques IGN au 1/25000 des 10 départements du territoire d'agrément et des départements limitrophes (Aveyron, Lozère, Dordogne).

Cartes géologiques au 1/50000 disponibles et concernant le territoire d'agrément.

Photographies aériennes récentes et anciennes acquises au fur et à mesure des

besoins des études et expertises réalisées par les collaborateurs du Conservatoire.

Données numériques

Documents d'objectifs Natura 2000

Contours des ZNIEFFS, des pSIC Natura 2000, des Forêts domaniales, des Réserves naturelles, des Parcs naturels régionaux et nationaux et des Arrêtés de protection de biotope du territoire d'agrément.

Le Conservatoire est abonné à un certain nombre de revues :

Acta Bot. Gallica, L'Orchidophile, Bull. mens. Soc. Linn. Lyon, La Garance Voyageuse Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, La Lettre des Réserves Naturelles, Compt. Rend. Soc. Bot. Ardèche, Le Courrier de l'Environnement, E.R.I.C.A., Le Monde des Plantes Espaces Naturels, Rev. Sci. Bourbonnais Centre France Foliaison, Rev Sci. Nat. Auvergne, Le Journal de Botanique.

Le Centre de documentation recueille aussi des documents manuscrits tels que les carnets de terrains de différents botanistes comme René Blache, Hervé Lassagne aujourd'hui disparus.

Le Conservatoire gère sous de fichiers de données (numériques, papier) les informations floristiques récentes collectées par un réseau de correspondants locaux et nationaux qui contribue à enrichir le système d'information Flore et Habitats du Massif central : CHLORIS®.

Une photothèque constituée de plus de 6 000 photographies de paysages, d'habitats, d'espèces végétales (sous différents supports : papier, diapositive, numérique) est consultable au Conservatoire botanique. »





Réseau des conservatoires botaniques.



G. Duflos
2014